

DÉBATS • TRIBUNES

Attentats du 13-Novembre : « Tout procès historique est un procès politique, mais ce verdict, lui, n'est ni historique ni politique, il est conforme au droit »

Répondant aux critiques des avocats défenseurs, le président de Life for Paris, Arthur Dénouveaux, et l'avocat Jean-Marc Delas soulignent dans une tribune au « Monde » que chacun a pu constater, au contraire, le déroulement d'un procès normal et respectueux des droits des accusés

Par Jean-Marc Delas, avocat de Life for Paris ; Arthur Dénouveaux, président de Life for Paris

Publié aujourd'hui à 07h00 • Lecture 1 min. • [Read in English](#)

Article réservé aux abonnés

Pour ceux qui ne l'auraient pas lue, une tribune « Le procès des attentats du 13-Novembre n'a pas été exemplaire et les droits de la défense ont été malmenés » (*Le Monde* daté du 19 juillet) signée par un tiers des avocats de la défense au procès des attentats du 13-Novembre dressait un bilan cataclysmique de cette audience : principe de l'interprétation stricte du droit pénal abandonné, charge de la preuve renversée, responsabilité individuelle de chaque accusé perdue dans les limbes de l'association de malfaiteurs terroriste, doute qui profite à l'accusation, peine féroce, déshumanisation de l'institution judiciaire. N'en jetez plus, un véritable éloge de la nuance !

Lire aussi | [Au procès du 13-Novembre, quatre semaines autour d'un mot : « radicalisation »](#)

A tel point qu'en lisant ces propos, on avait une pensée émue et affectueuse pour ces avocats russes, chinois, turcs, etc. qui n'ont pas le loisir d'écrire cela, alors que peut-être que la justice rendue dans leurs pays le mériterait. Pensée que l'on étendait alors immédiatement à leurs compatriotes directeurs de publication qui n'auraient de toute façon pas le loisir d'imprimer une telle critique.

Un procès normal où chacun a pu s'exprimer

Mais retour sur terre, celle de la salle d'audience de la cour d'assises où pendant dix mois a eu lieu ce procès des attentats du 13-Novembre. Que s'y est-il déroulé ? Rien d'autre que ce qu'ont constaté tous ceux qui ont suivi ce procès, au premier rang desquels les chroniqueurs judiciaires habitués à débusquer les failles de l'accusation et à les exposer, à retranscrire les audiences, à décrire au plus près les doutes : un procès normal où chacun a pu, avec les mêmes armes, la parole et le droit, s'exprimer et combattre pied à pied.

Lire aussi : [Au procès des attentats du 13-Novembre, un avocat propose une nouvelle version du récit de la tuerie du Bataclan](#)

Jamais un accusé n'a été empêché de livrer sa vérité, voire ses vérités, ni empêché de garder le silence. « *Tout procès historique est un procès politique* », avait intelligemment plaidé M^e Vettes pour défendre Salah Abdeslam, mais gare au syllogisme, le verdict lui n'est ni historique ni politique, il est simplement conforme au droit.

Lire aussi | [Procès des attentats du 13-Novembre : que dire ? Qu'écrire ? Que montrer ?](#)

Le procès du procès se fait en cour d'appel, pas sans contradicteur dans les journaux ce qui s'apparente à ce que nos amis britanniques qualifient de « *flogging a dead horse* », fouetter un cheval mort. A ces brillants avocats qui n'ont pas su convaincre la cour de suivre leur raisonnement ni leurs clients de faire appel, rappelons en cette période de Tour de France ces mots d'Antoine Blondin : « *Je me suis efforcé de ne pas sangloter, j'ai remis à plus tard d'avoir du chagrin. A force de me retenir, le besoin m'a passé.* »

Jean-Marc Delas, avocat de Life for Paris ; Arthur Dénouveaux, président de Life for Paris